



Affaire sordide chez dell et ups, aidez-moi...

Par **florian_perrot_old**, le **22/08/2007** à **12:27**

Bonjour,

J'ai commandé le 2 Juillet un pc portable chez DELL d'une valeur de plus de 1000€.
Pour des raisons pratiques (je suis en mission sur Paris pour plusieurs mois), j'ai décidé de me faire livrer ce pc directement sur mon lieu de travail (Une grande SII située à la Défense), en mentionnant mon nom et le numéro de mon bureau.

Tout d'abord le délai annoncé de 10 jours en fabrication est passé à 20 jours. Au terme de ce délai, DELL m'annonce que le pc est parti par transporteur (UPS) à l'adresse de livraison indiquée.

Jusque là tout va à peu près bien. Je consulte le suivi de livraison sur le site UPS, et on m'indique que le coli est arrivé le matin du 24 Juillet, et a été signé par Mme B (une personne du service courrier). Je descend donc au service courrier pour récupérer mon coli, et là surprise personne n'a réceptionné de colis ce matin là !. Mme B atteste qu'elle n'a réceptionné aucun coli de DELL.

Une enquête est déclanchée chez UPS (car d'autres colis destinés à ma société, en tout 4, n'ont eux aussi pas été livrés ce matin là).

Le problème est que cette enquête n'a pas aboutie, car UPS atteste qu'une personne a bien réceptionné TOUS les colis (Mme B), et qu'elle a signé.

Bien sûr je ne vais pas porter plainte contre Mme B, qui est une personne de confiance et qui travaille dans la même société que moi ! C'est probablement le livreur qui a signé pour elle et pris les colis, mais je ne peux le prouver...

Quels recours ai-je contre UPS et DELL? est-ce que je peux contester la livraison sur le fait que je n'ai pas moi même signé ? Quelle démarche suivre en cas d'usurpation d'identité ?

Merci !

Florian

Par **Adam Kadamon**, le **22/08/2007 à 19:30**

Bonjour,

De toute évidence les objets ont été volés. Dans la mesure où vous êtes l'acquéreur du PC portable et que vous n'avez pas été indemnisé par une assurance ou par UPS, vous pouvez déposer une plainte auprès du commissariat de Police dont vous dépendez.

Un faux en écriture a pu être rédigé. Le nom de Mme B a été apposé et une imitation de sa signature a été faite.

En tout état de cause les services de police pourront obtenir copie de l'enquête interne menée par UPS. Il est même possible que ces derniers aient déposé une plainte.

Si d'autres vols ont été commis, il me paraît évident que votre société doit effectuer une démarche identique, si cela n'a pas déjà été fait.

Bref, déposer plainte si vous subissez un préjudice. Attention aux doublons, stipulez bien à l'agent qu'il est possible qu'une enquête pour ces faits soit déjà en cours.

Cordialement.